

Les compte-rendu des ateliers font état des discussions menées lors de ces temps d'échange et mettent en avant les propositions issues de ces moments de réflexion. Il vous est possible de réagir à ces propositions, de participer au débat ou de formuler de nouvelles propositions en remplissant le formulaire sur le site internet Ensemble sur nos Territoires.

Quelles compétences et moyens pour des territoires au cœur des défis environnementaux ?

Constat de départ :

Les grands enjeux environnementaux sont souvent aussi des enjeux locaux : la biodiversité souffre de notre gestion des espaces, les émissions de CO2 sont très liées à nos vies quotidiennes.

L'action publique locale est donc incontournable pour répondre quantitativement à ces grands défis : ZFE, PCAET, PLUI, SRADET, SCOT... les lois ont doté les territoires de schémas planificateurs devant leur permettre d'organiser l'action publique. Mais sont-ils efficaces, trop nombreux ou trop contraignants, suffisamment articulés entre eux ? Plus globalement, les compétences des différents échelons territoriaux et les leviers d'intervention sont-ils suffisants ?

Enfin, les inégalités de ressources entre territoires ne nous amènent-elles pas à une nouvelle fracture territoriale, les territoires les plus verts, agréables et attractifs étant aussi les plus riches ?

Plusieurs entrées pour traiter la question environnementale ont été évoquées. L'implication des citoyens est à prendre en compte, ainsi que l'efficacité des politiques publiques et leur évaluation. L'accompagnement des politiques publiques et des citoyens est essentiel, il faut valoriser les actions d'accompagnement. Il est important également de travailler sur la commande publique pour y intégrer davantage de critères environnementaux.

Deux leviers principaux ont été évoqués pour répondre aux défis environnementaux posés dans les territoires : d'une part les **Plans Agricoles Territoriaux** et d'autre part les **Plans Climat Air Energie Territoriaux**.

L'échelle pertinente ainsi que les moyens adossés aux plans ont été questionnées pour pouvoir répondre aux objectifs environnementaux.

Une problématique a été soulevée concernant les acheteurs publics dans les collèges et lycées qui n'agissent pas dans une logique de développement territorial. Ces agents relèvent de la responsabilité de la fonction publique d'Etat, et non de la territoriale. Cela peut poser des difficultés pour structurer des marchés locaux, notamment en matière de restauration collective.

Les participants ont mis en avant la nécessité de mieux articuler les politiques publiques entre elles afin d'améliorer leur efficacité. La transversalité des politiques est considérée comme un levier essentiel pour démultiplier l'action publique. L'objectif est de mettre fin à la concurrence entre les politiques publiques (aménagement du territoire contre le développement économique).

Il a également été proposé de mettre en place un référentiel environnemental et social commun à l'ensemble des politiques publiques conditionnant l'attribution d'aide.

L'architecture institutionnelle territoriale a été pointée du doigt comme un facteur limitant l'efficacité des territoires pour relever les défis environnementaux et sociaux. De plus, la question de la légitimité démocratique des élus intercommunaux a été soulevée. Ces collectivités détiennent la majorité de compétences autour de l'environnement et pour autant les élus ne sont pas directement

élus par les citoyens. En outre, le pouvoir des préfets reste important, avec un mouvement de renforcement de leurs actions dans le cadre de la crise sanitaire, ce qui peut constituer un véritable frein aux initiatives locales.

La métropolisation à marche forcée a également été évoquée et critiquée dans l'atelier comme ne permettant pas un développement homogène sur l'ensemble du territoire. Il y a une véritable difficulté pour les métropoles de diffuser leurs innovations et attractivité. En outre, les régions sont perçues comme l'échelon administratif et politique pertinent pour porter des politiques ambitieuses dans le domaine de l'environnement. Toutefois, l'ensemble des participants ont soulevé l'ambivalence entre les ambitions affichées par les régions de porter ces politiques et les moyens qui leur sont alloués. Face aux métropoles, il existe une véritable disparité de moyen ce qui suppose de renforcer les moyens des collectivités, et notamment des régions, tout en améliorant la transversalité de leurs actions.

Les participants souhaitent que la région devienne l'acteur moteur des transitions sur le territoire. Afin d'améliorer l'action régionale, il a été proposé de créer une Assemblée des Régions ayant pour rôle d'assurer la coopération des politiques régionales et permettant de questionner les objectifs définis par l'Etat et leurs moyens.

La question de l'énergie a été évoquée par plusieurs participants avec l'idée de rapprocher l'échelon de décision au territoire. Ainsi, la création d'un nouveau service public local de l'énergie a été proposée ayant pour but d'assurer la programmation pluriannuelle de l'énergie sur le territoire. Le chef de filât serait confié aux régions.

De plus, les participants ont mis en avant certaines crispations des élus vis-à-vis des initiatives citoyennes, dans le sens d'une crainte de perte de pouvoir. Cette perte de pouvoir s'accompagnerait alors d'une perte d'autonomie de décision vis-à-vis de l'Etat qui est le premier financeur des collectivités. Le manque d'autonomie financière des collectivités est perçu comme un facteur limitant l'action locale. Le renforcement de l'autonomie fiscale et financière des collectivités est considéré comme une solution essentielle pour permettre aux territoires de porter des politiques environnementales ambitieuses. Enfin, pour que les collectivités puissent répondre à ces ambitions, il a été évoqué la nécessité de mieux former les agents territoriaux aux enjeux environnementaux.

Propositions ESNT et atelier :

- **Dotation climat pour les collectivités territoriales ;**
- **Renforcement des possibilités d'introduction de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics ;**
- **Création d'un budget spécifique pour les investissements des collectivités territoriales dans les domaines de l'efficacité énergétique et des ENR ;**
- **Mise à disposition par la banque des territoires de prêts à taux très faibles et à long terme pour les investissements de transition ;**
- **Renforcement du rôle des collectivités territoriales comme autorité organisatrice de l'énergie, de l'alimentation ;**
- **Mise en place de critères d'éco-socio-conditionnalité avec un référentiel environnemental et social commun à l'ensemble des politiques publiques ;**
- **Création d'un nouveau service public de l'énergie au niveau des territoires ;**
- **Programmation pluriannuelle de l'énergie sur les territoires en confiant le chef de filât de la politique énergétique sur les territoires aux Régions ;**
- **Création d'une Assemblée des Régions pour favoriser la coopération inter-régionale ;**
- **Renforcement de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales.**